

Constantine, le 9 octobre 1940

Centre Départemental
d'Informations

N° 2942/S

COMPTE RENDU JOURNALIER
des 7-8 et 9 octobre 1940

SECRET

I°) Abrogation du décret Crémieux .
Commentaires et impressions de la population musulmane de Constantine .

Le décret Crémieux, né après nos revers de 1870, a sombré après ceux de 1940 . Il a vécu 70 ans, 70 ans de trop disent les indigènes musulmans, qui disent encore de sa disparition "c'est la justice, la vraie justice" .

Son abrogation a produit une impression favorable . Il en résulte déjà, une recrudescence de loyalisme de la part des indigènes à l'égard de la France dont, disent-ils, ils voient enfin le vrai visage, la vénérable figure du Maréchal Pétain, sous les ordres duquel nombre d'arabes s'enorgueillissent d'avoir servi, de 1914 à 1918, devient pour eux légendaire .

L'opinion de plusieurs indigènes appartenant aux diverses classes de la société musulmane a été sondée . Nombre d'entre eux renseignés par la radio étaient déjà au courant de la mise en vigueur prochaine de cette mesure qui était l'objet de beaucoup de conversations, principalement entre arabes et français . Leur satisfaction n'a d'égale que leur joie et certains lettrés musulmans considèrent cet acte comme une sorte d'hommage posthume à la mémoire de Ben Mokrani, le chef arabe qui, après avoir servi loyalement la France se souleva contre elle, peu après notre défaite de 1870, pour protester contre le Décret Crémieux .

Momentanément, aucune réaction n'est à envisager de la part des juifs . Ils n'ignorent nullement que le Gouvernement du Maréchal Pétain tient fermement la situation en main et ne tolérera aucune manifestation hostile aux intérêts du pays .

Ils se proposent d'attendre la fin du conflit européen qui d'après eux, ne peut se terminer que par la victoire de l'Angleterre et comptent sur cette nation pour obliger le Gouvernement français actuel à disparaître et à faire place à un Gouvernement qui saura rétablir leurs droits proscrits .

Un instant, ils ont envisagé de protester en organisant un cortège dans lequel leurs anciens combattants et mutilés arboraient toutes leurs décorations mais il est à présumer que cette idée n'aura aucune suite, les lois l'interdisant d'abord, et les musulmans ne pouvant y assister impassibles du fait qu'ils se considèrent, sur ce point, comme ayant autant de titres que les juifs .

Chez les arabes la mesure vient en période de Ramadan et à pareille époque il est assez rare que l'arabe se livre à des manifestations, la loi coranique s'y opposant formellement .

Le seul fait de ramener les juifs à un niveau qu'ils n'auraient jamais dû quitter a suffi pour renforcer le prestige de notre pavillon sur la terre d'Afrique et même sur le monde islamique tout entier . C'est l'impression générale qui se dégage

Destinataires

Ct. Préfet
S G I
Division
C I E Cl.
C I E Cne
Archives .

.. de toute conversation avec n'importe quel arabe qui déclare avoir été toujours exploité par les israélites mais s'engage dorénavant à servir avec beaucoup plus d'entrain sa patrie d'adoption si celle-ci fait appel à lui, serait-ce dans les circonstances les plus graves.

A noter que la population d'origine européenne, farouchement antisémite, notamment depuis nos revers récents et l'expérience du "Front Populaire", d'inspiration juive, accueille avec joie la dissolution du Décret Crémieux mais n'envisage aucune manifestation de rue.

2°) Etat d'esprit des indigènes.

Les divers petits incidents signalés ci-après, qui se sont produits dans des régions différentes, semblent faire ressortir une diminution de l'autorité des fonctionnaires indigènes dans les douars.

Cet état d'esprit est peut-être du aussi au fait qu'en cette période de perception des impôts, la vie des indigènes est devenue plus difficile par suite d'une récolte ~~et délabrée~~ générale médiocre et des restrictions sur divers vivres et denrées.

Ces incidents bénins, ne révèlent cependant rien de grave, mais il semble, qu'au moins, l'autorité, des Caïds devrait être sérieusement appuyée par des décisions administratives pour les fonctionnaires, et de justice contre les délinquants afin qu'on ne voit plus de Caïds et autres fonctionnaires indigènes insultés et frappés par des indigènes qu'ils ont la charge d'administrer et de surveiller.

a) à Taberhart, douar Madala (Commune P E de Bougie).
Un indigène que le Garde Champêtre avait convoqué pour le paiement des impôts, saisit ce fonctionnaire à la gorge et le frappe au visage en prononçant les paroles suivantes : "Attends, bientôt les allemands seront ici, pour nous débarasser".
Une information judiciaire est ouverte.

b) à Montesquieu, (Commune mixte de Sédrata). Un indigène qui venait d'en blesser un autre a opposé une vive résistance au Khodja, qui voulait le désarmer. Le Caid était immédiatement intervenu a réussi à lui enlever son arme et l'a exhorté au calme. L'indigène s'adressant au Caid lui a dit "Ne me bouscule pas, car je cherche ceux qui veulent se montrer forts". Au bureau du Caid, l'indigène très surexcité, s'est adressé au garde champêtre et lui a dit "Ce n'est pas un numéro comme toi, qui me mettra la chaîne, il en faudrait cinquante".
Une information judiciaire est ouverte.

c) Dans le douar Mansouria (Commune mixte d'Oued Marsa)
Un indigène se présentait au Caid, pour lui demander un bon de sucre. Le Caid absorbé par la perception des impôts le renvoya à un autre jour.
L'indigène disait alors au Caid, qu'il allait se plaindre à qui de droit. Invité à sortir du bureau, l'indigène s'exécuta, mais en fixant le Caid d'un air haïeux, il lui dit "Sors je vais te casser la gueule" Puis il brandit son bâton et en menaca le Caid.

L'indigène a été arrêté.

d) Dans le douar Zéjoura (Commune mixte des Bibans)
Le Caid du douar a été l'objet de voies de fait de la part d'un

.. indigène a qui le percepteur, réclamait, outre les impôts de 1940, le remboursement d'un prêt consenti en 1931, par la société indigène de prévoyance des Bibans.

L'indigène s'est jeté sur le Caid, a qui il prétendait avoir remis l'argent du prêt l'an dernier.

L'Indigène a été arrêté.

2°) Propagande pour les Anglais.

Come suite au C R du 28 septembre dernier et d'après de nouveaux renseignements obtenus dans la région de Tebessa, il se confirme qu'à Alger, il existerait bien une officine de recrutement pour l'Angleterre.

Les agents recruteurs promettaient aux anciens sous-officiers, ayant l'aptitude pour faire campagne une somme de 60.000 frs. Les autres démobilisés dépourvus de grade recevraient la somme de 40.000 frs.

Le C D I recherche d'autres renseignements qui le cas échéant seront immédiatement signalés.